

---

# LA CONFIANCE POLICE-POPULATION EN 2023 : L'EFFICACITÉ DE LA CHAÎNE JUDICIAIRE EN QUESTION

**Guillaume Farde**

*Professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po, chercheur associé au CEVIPOF*

[guillaume.farde@sciencespo.fr](mailto:guillaume.farde@sciencespo.fr)

**Floriane Labarussiat**

*Doctorante en science politique au CEVIPOF*

[floriane.labarussiat@sciencespo.fr](mailto:floriane.labarussiat@sciencespo.fr)

En France, la chaîne pénale s'articule autour de deux rouages à la fois essentiels et immuables : la Police et la Justice. La première retrouve les auteurs des infractions et les présente à la seconde qui, seule, est habilitée à poursuivre et à condamner, au nom du peuple français. Cette séparation entre l'élucidation et la sanction est à la fois un fondement de l'État de droit et une garantie démocratique forte.

La confiance envers ces deux services publics régaliens que sont la Police et la Justice met en lumière la valeur différentielle des démocraties. La garantie que les enquêtes soient menées à charge et à décharge, l'obligation de moyens pour les services d'enquête de retrouver les auteurs d'infraction, le respect de la présomption d'innocence des mis en cause, le droit au procès équitable et l'individualisation de la peine sont autant de principes qui distinguent les démocraties des dictatures.

Les antagonismes entre la Police et la Justice sont anciens. La réponse pénale cristallise les débats de longue date et les policiers en dénoncent structurellement les lacunes. En 2022, la question du laxisme judiciaire s'invite au cœur de la campagne présidentielle où les candidats respectivement investis par le Rassemblement national, Reconquête et Les Républicains reprennent à leur compte la formule désormais célèbre : « le problème de la Police, c'est la Justice<sup>1</sup> ».

Dans le cas français, la confiance dans la Police, mesurée annuellement par le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, oscille, sur la période 2018-2023, entre 2 Français sur 3 au plus bas (66% en février 2020 au sortir de la séquence dite « Gilets jaunes ») et 3 Français sur 4 au plus haut (74% en juin 2022 après l'élection présidentielle), ce qui la positionne à un niveau honorable,

légèrement en-dessous du taux allemand mesuré, en 2023, à 76% (contre 69% en France) et assez nettement au-dessus du taux britannique mesuré la même année (57%). En revanche, le niveau de confiance des Français dans la Justice ne dépasse le seuil des 50% qu'à une reprise sur la période 2014-2023 (52% en février 2015). En février 2023, le niveau de confiance dans la Justice est à son plus bas niveau en France (44%) contre respectivement 57% en Grande-Bretagne et 67% en Allemagne.

**1.**

Phrase prononcée par le Secrétaire général du Syndicat Alliance Police nationale lors d'une manifestation à proximité de l'Assemblée nationale le 20 mai 2021

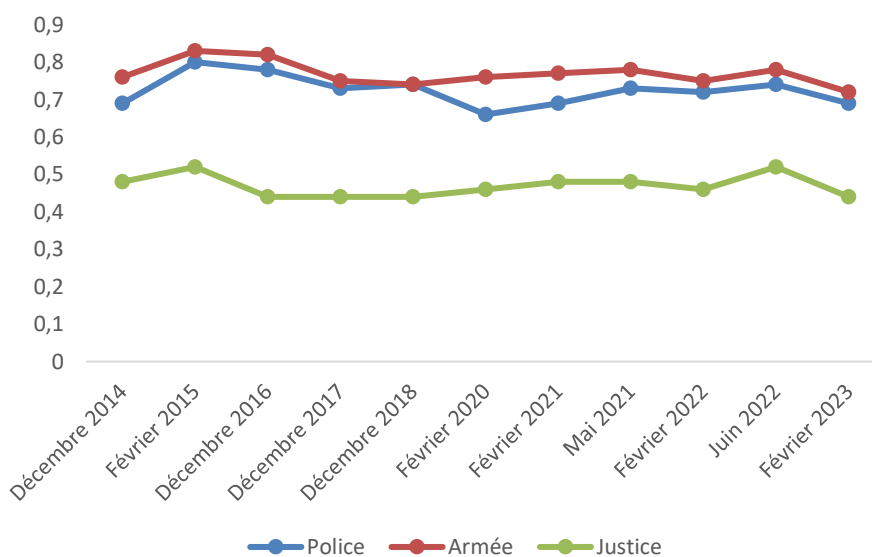
C'est dans ce contexte que la 14<sup>e</sup> vague du Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF livre trois enseignements majeurs sur la confiance Police-population :

- La Police inspire structurellement plus confiance que la Justice en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne ;
- La fabrique de l'opinion concernant la chaîne de procédure judiciaire est très réceptive à la question de l'indépendance de la Justice, sans être pour autant corrélée à une expérience vécue ni à des mesures statistiques ;
- Si une majorité de Français réclame davantage de sévérité dans les peines pénales, ces derniers n'ont pas toujours conscience des limites propres à l'ensemble de la chaîne pénale.

Cette première note de l'année 2023 s'appuie sur une exploitation des données de la 14<sup>e</sup> vague du Baromètre de la confiance politique en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

**La Police inspire structurellement plus confiance que la Justice en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne**

**Figure 1 : L'évolution de la confiance dans la Police, dans l'Armée et dans la Justice en France entre 2014 et 2023**

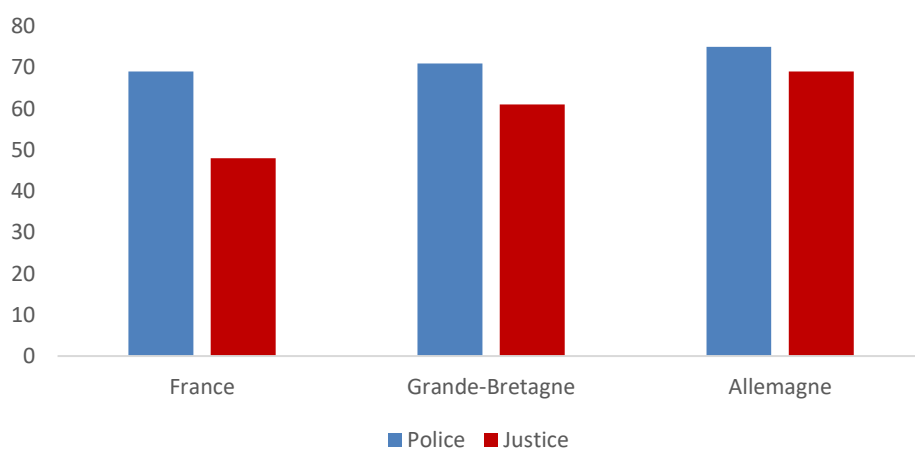


Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

En décembre 2014, la vague 6 du Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF évaluait la confiance des Français dans la Police à 69%. En février 2023, la mesure est également de 69% en baisse de 3 points par rapport à février 2022. Le niveau de confiance des Français dans la Police oscille entre deux Français sur trois et trois Français sur quatre. Le niveau le plus élevé, 80% en février 2015, est corrélé au choc de confiance positif suscité par les attentats de janvier 2015. À l'inverse, le niveau le plus bas est mesuré en février (66%) au sortir de la séquence de mobilisation du mouvement des « Gilets jaunes ».

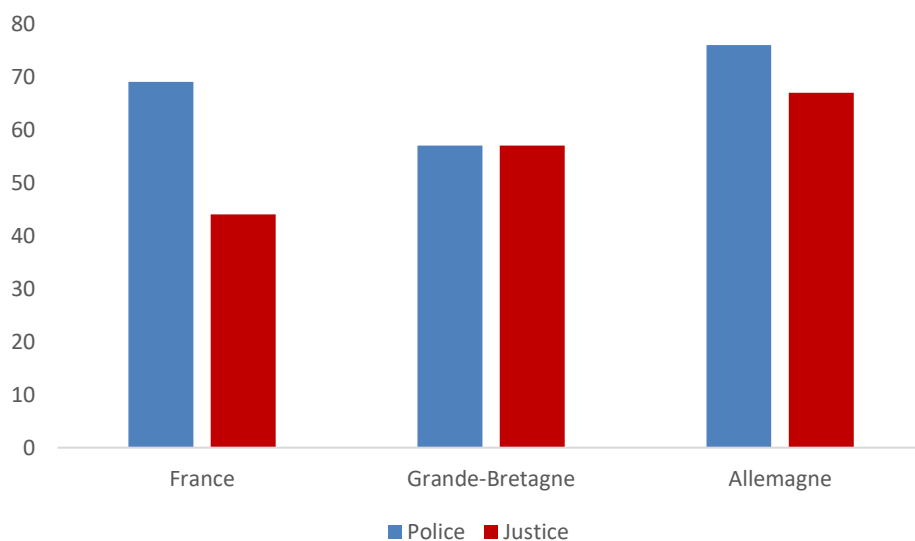
Comparé à celui d'autres institutions dites régaliennes, ce taux de confiance dans la Police était inférieur à celui de l'Armée (72% en février 2023), mais nettement supérieur à celui de la Justice (44% en février 2023), structurellement plus bas. Dans le cas particulier de cette dernière, un rebond de 4 points a effectivement lieu en février 2015, soit 52% de cote de confiance mais le caractère remarquable de celui-ci ne résidait pas tant dans son ampleur que dans le franchissement du seuil des 50% de confiance, pour la seule fois dans la décennie 2010. En juin 2022, la confiance dans la Justice est à nouveau mesurée au-dessus de la barre symbolique des 50% (52% en juin 2022), mais repasse nettement en dessous en février 2023 avec 44% de cote de confiance.

**Figure 2 : Cotes de confiance dans la Police et dans la Justice en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2021**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Figure 3 : Cotes de confiance dans la Police et dans la Justice en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

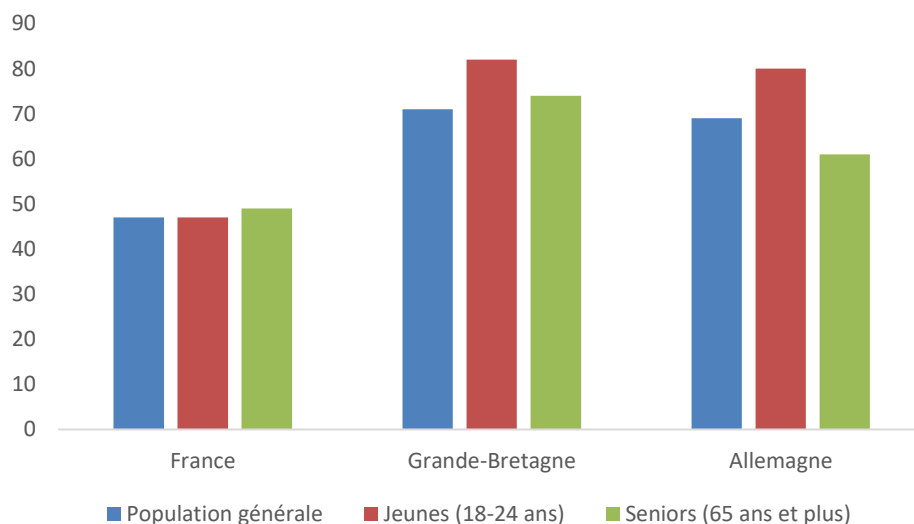
Le fait pour les citoyens d'accorder un niveau de confiance structurellement plus élevé à la Police qu'à la Justice n'est pas une spécificité française, loin s'en faut.

En Allemagne, plus de deux tiers des citoyens déclarent avoir confiance en la Justice de leur pays (69% en 2021 et 67% en 2023). Bien que relativement élevé, ce taux reste nettement inférieur à celui de la Police qui dépasse les 3 Allemands sur 4 (75% en 2021 et 76% en 2023). En Grande-Bretagne, l'écart est de 10 points en 2021 (71% de confiance dans la Police contre 61% de confiance dans la Justice) avant que les deux institutions ne soient créditées du même taux en 2023 (57% pour l'une et l'autre) à la suite d'un décrochage de 14 points en 2 ans de la cote de confiance de la Police britannique.

Dans le cas français, alors même que la Police et la Justice sont toutes deux l'objet de débats publics vifs, les critiques adressées à l'encontre de la Justice semblent marquer plus profondément les citoyens français : 56% d'entre eux déclarent ne plus lui accorder leur confiance tandis que la Police se maintient à 69% de cote de confiance en 2023. Cet écart peut en partie s'expliquer par la mise en place d'un contre-discours médiatique par la Police, à la fois via ses services de communication officiels, et plus indirectement via les représentants de ses organisations syndicales et ses influenceurs sur les réseaux sociaux. Cette riposte, quasi-inexistante du côté de la Justice, peut expliquer la plus grande réceptivité de l'opinion aux mises en cause publiques.

**La fabrique de l'opinion en matière de chaîne judiciaire est très réceptive à la question de l'indépendance de la Justice, sans pour autant être corrélée à une expérience vécue ni à des mesures statistiques**

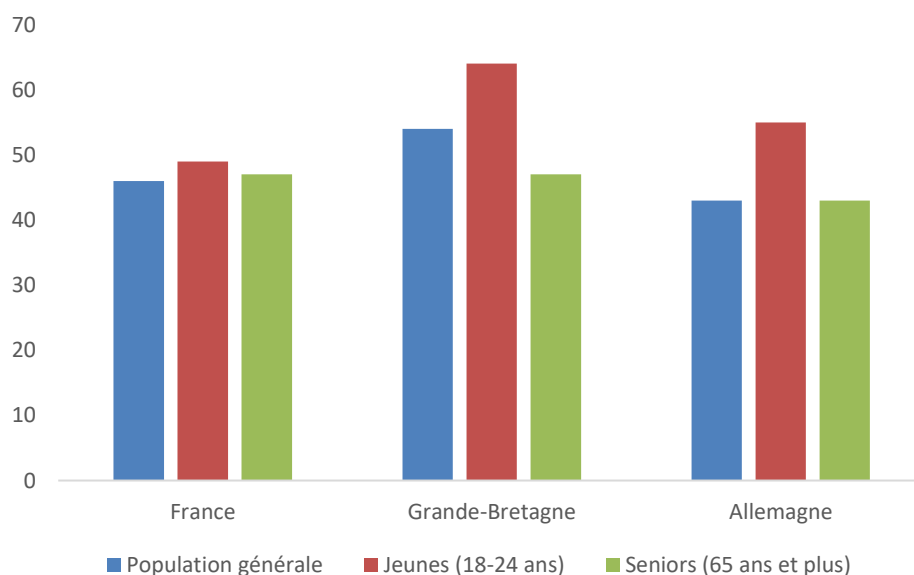
**Figure 4 : Cotes de confiance dans les magistrats en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

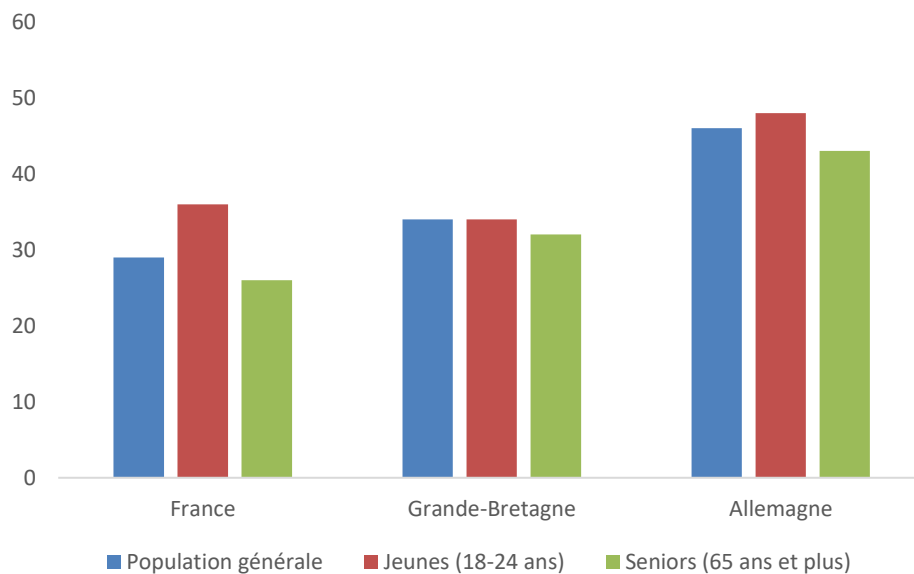
La confiance dans les magistrats ne connaît pas de variation majeure liée à l'âge même si, dans les cas britanniques et allemands, les 18-24 ans tendent à les créditer d'un niveau de confiance plus élevé. À la différence de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne où la population générale crédite les magistrats de leur confiance à plus des deux-tiers, la France se distingue par un taux très bas (47%), à peine supérieure à la cote de confiance de la Justice en tant qu'institution (44%).

**Figure 5 : Part de la population déclarant la Justice partielle en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



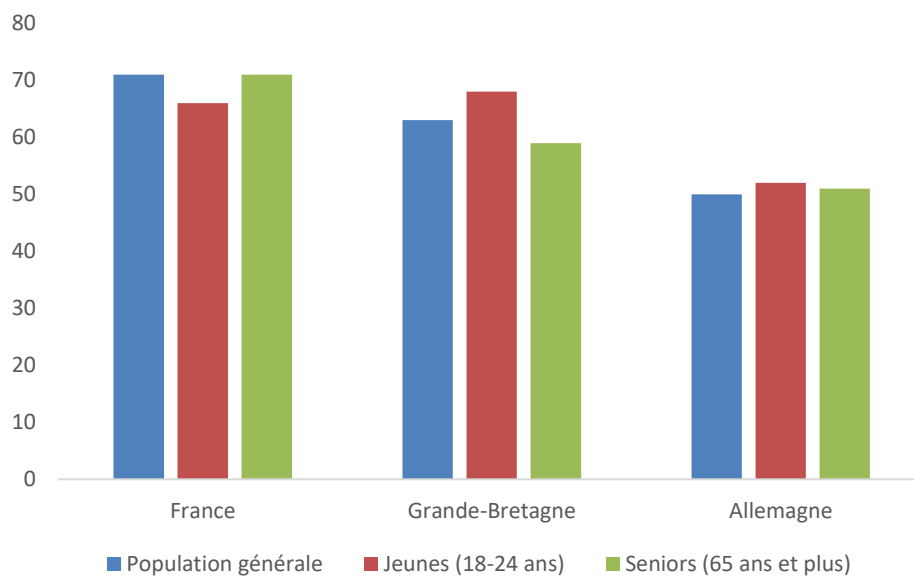
Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

**Figure 6 : Part de la population considérant que les justiciables sont traités de manière égalitaire en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



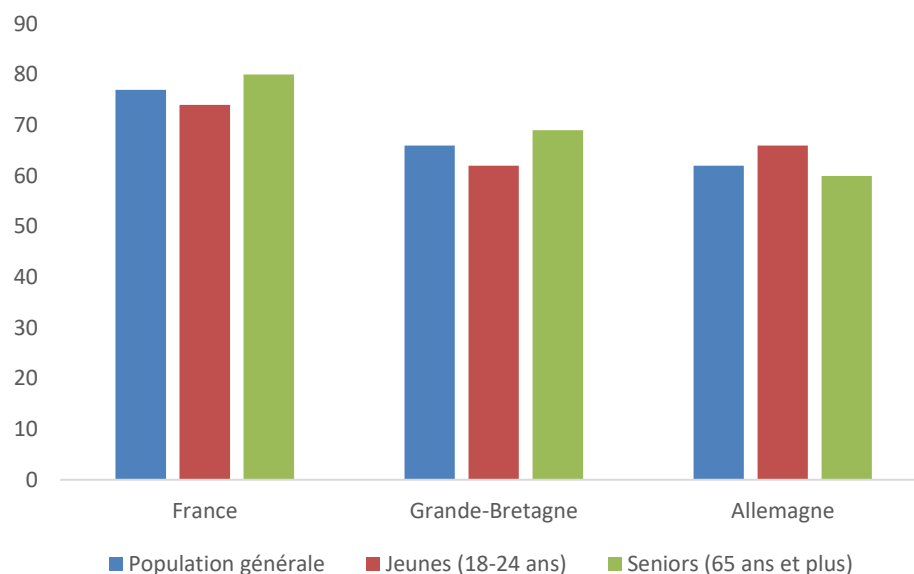
Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

**Figure 7. Part de la population déclarant la Justice trop politisée en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

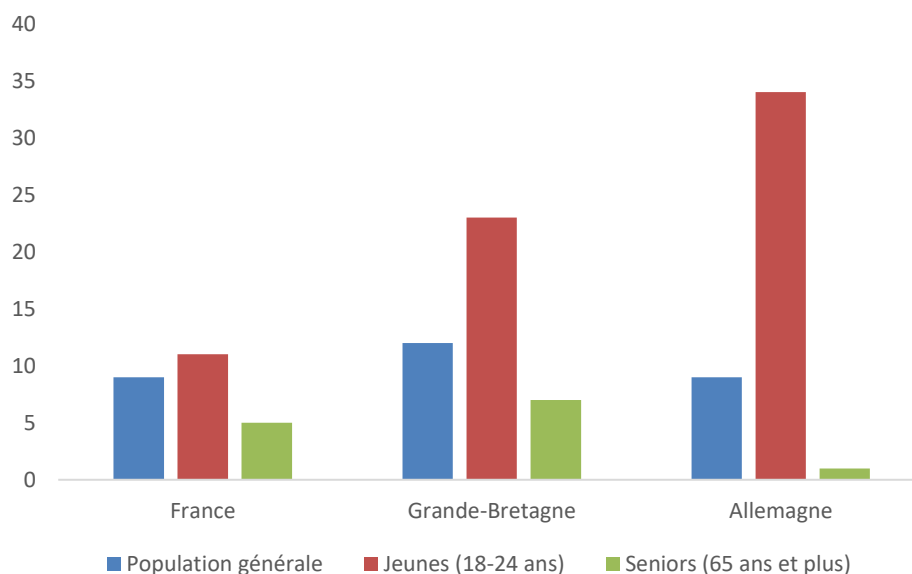
Figure 8. Part de la population déclarant que les magistrats ne sont pas suffisamment sanctionnés lorsqu'ils agissent de manière fautive en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Parmi les critiques, celles relatives au manque d'indépendance des magistrats sont les plus fortes aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne. 46% des Français et 43% des Allemands déclarent ainsi que la Justice est partielle. Ce taux atteint les 54% en Grande-Bretagne où les 18-24 sont près de deux sur trois (64%) à douter de l'impartialité de leur Justice. Corollaire de l'impartialité, le traitement égalitaire des justiciables n'est pas jugé garanti par 54% des Allemands, 66% des Britanniques et 71% des Français. La France se distingue de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne quant à la politisation des magistrats jugée excessive à 71% là où ce taux est de 63% en Grande-Bretagne et de 50% en Allemagne. Partiale, inégalitaire et trop politisée sont ainsi les trois principaux reproches adressés à la Justice auxquels s'ajoute la trop faible sanction des magistrats fautifs : 77% des Français jugent insuffisantes les sanctions prises à l'encontre des magistrats fautifs contre 66% des Britanniques et 62% des Allemands. À titre de comparaison, en 2021, 55% des Français, 50% des Britanniques et 42% des Allemands jugeaient la Police insuffisamment sanctionnée ce qui, nonobstant les critiques régulièrement adressées à l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) en France, tendrait à démontrer que l'opinion publique l'a identifiée comme un organe de contrôle en mesure de proposer des sanctions, là où le rôle de l'Inspection générale de la Justice demeure plus confidentiel.

**Figure 9. Part de la population déclarant avoir eu affaire à la Justice au cours des 5 dernières années en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**

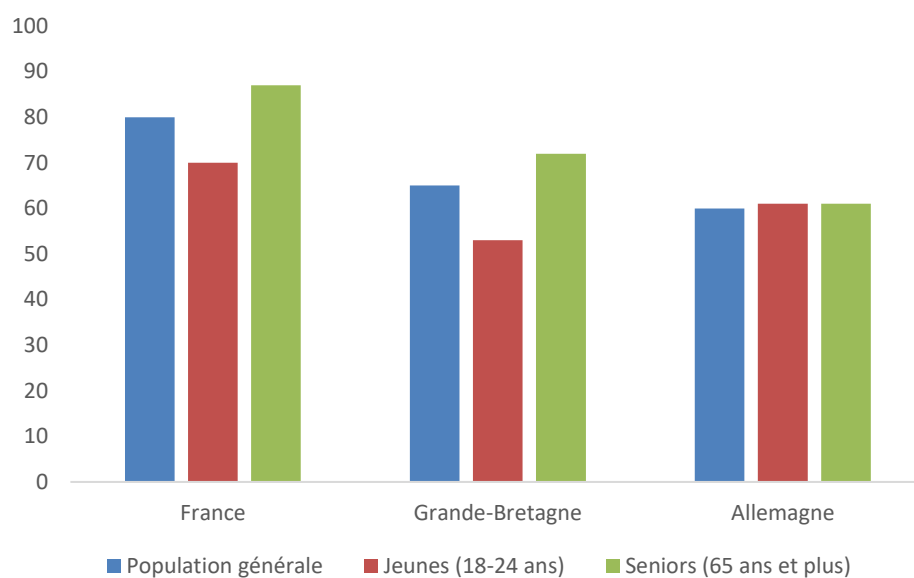


Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

La mauvaise image dont pâtissent la Justice et les magistrats français est à mettre en regard du faible niveau d'interaction entre les citoyens et leur Justice en pratique. Au cours des cinq dernières années, seuls 9% des Français déclarent avoir eu affaire à la Justice avec de faibles variations d'âge (5% chez les 65 ans et plus et 11% chez les 18-24 ans). En Allemagne et en Grande-Bretagne, ces niveaux d'interaction restent faibles (respectivement 9% et 12%) avec une part plus importante chez les jeunes Allemands (34%). Subséquemment, la fabrique de l'opinion sur la Justice résulte davantage d'une perception que d'une expérience. Les discours à la fois publics et médiatiques sur la Justice façonnent l'image qu'en ont les citoyens, somme toute assez peu confrontés à elle dans les faits. Ce faisant, les critiques adressées à l'encontre de la Justice et des magistrats qui peuvent émaner de certaines organisations syndicales de la Police nationale, d'élus de la République ou de citoyens s'exprimant sur les réseaux sociaux, contribuent, par performance, à en dégrader fortement l'image. L'absence de contre-discours relayé par des canaux officiels et/ou plus informels accélère ce processus de dégradation de l'image de la Justice à défaut de l'enrayer et affaiblit l'équilibre des pouvoirs propre à la démocratie française.

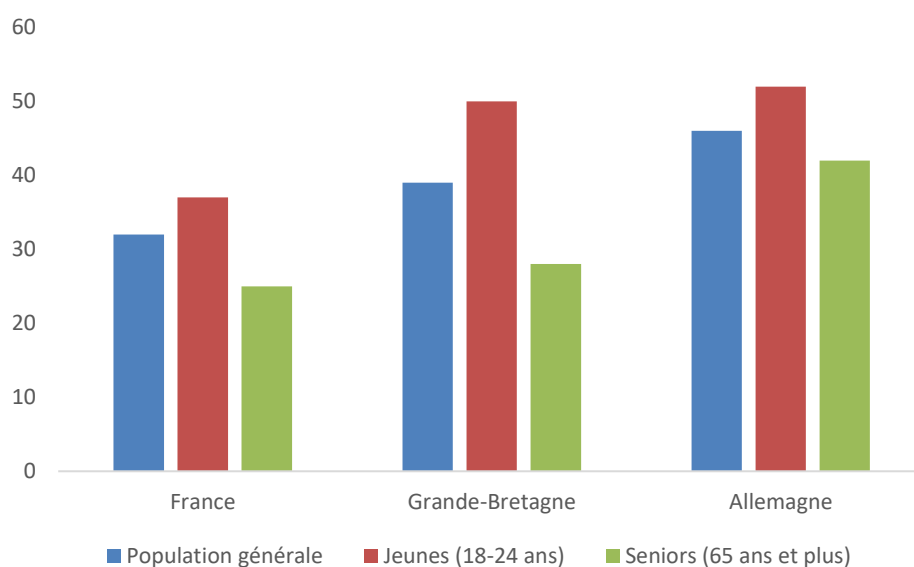


Figure 10. Part de la population déclarant que la Justice est trop complexe en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



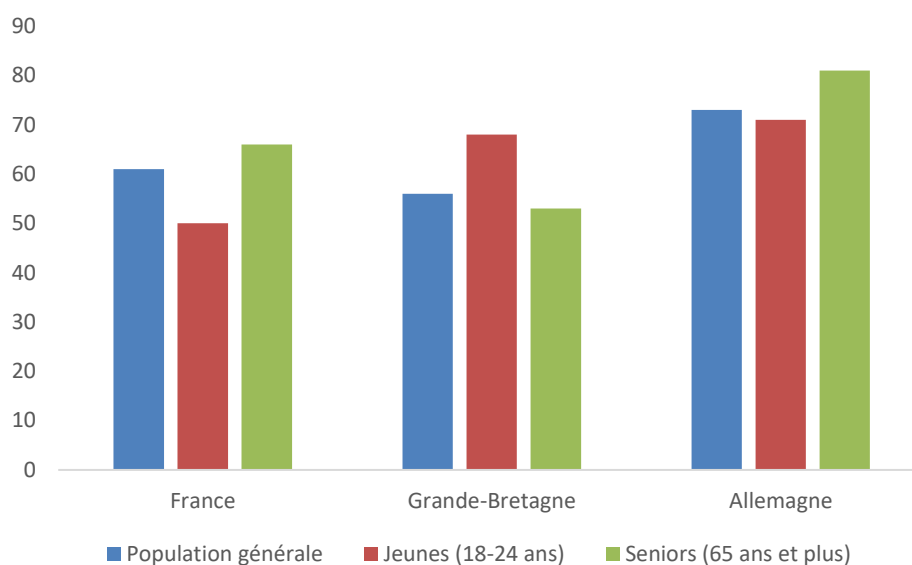
Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Figure 11. Part de la population déclarant que la Justice est suffisamment accessible en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Figure 12. Part de la population déclarant que la Police est suffisamment accessible en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2021



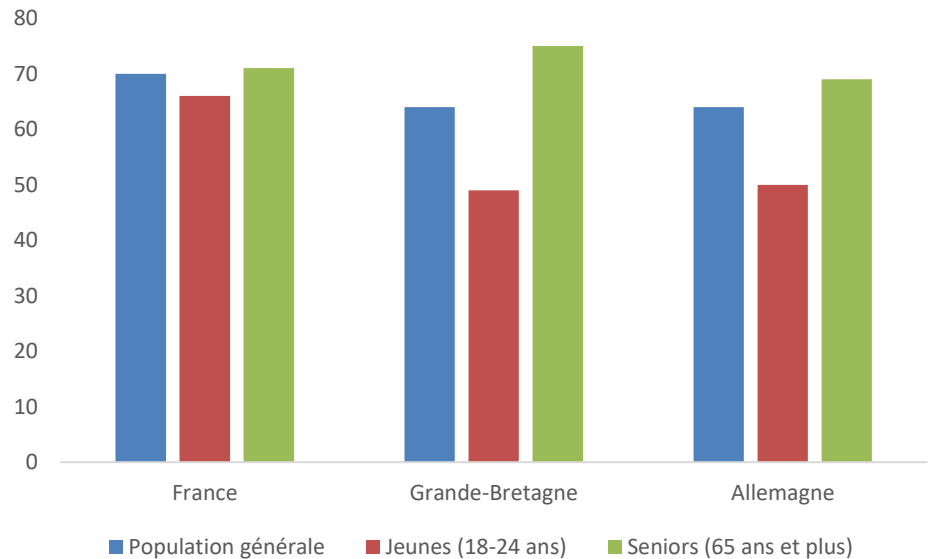
Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Enfin, la trop faible accessibilité de la Justice couplée à la trop grande complexité de la procédure pénale, n'aide ni à son appropriation par les citoyens, ni *a fortiori* à sa popularisation. Seuls 32% des Français considèrent que la Justice serait suffisamment accessible contre 39% des Britanniques et 46% des Allemands. À cet égard, la Police est jugée bien plus accessible dans les trois États : 61% des Français le pensent, 56% des Britanniques et 73% des Allemands. Cet éloignement relatif de la Justice à la population, comparativement à la Police, éclaire probablement en partie l'écart de confiance très significatif (25 points) qui sépare ces deux institutions.

Concernant la complexité, plus des trois quarts des Français (80%) jugent la Justice trop complexe contre moins des deux tiers des Britanniques (65%) et des Allemands (60%). Dans le cas français, il a résulté des États généraux de la Justice qui se sont tenus de l'automne 2021 au printemps 2022, un plan d'action présenté le 5 janvier 2023. Ce plan prévoit notamment la refonte de la procédure pénale menée conjointement par un comité scientifique et une assemblée mixte composée de députés et de sénateurs.

**Si une majorité de Français réclame davantage de sévérité en matière de peines pénales, ces derniers n'ont pas toujours conscience des limites propres à l'ensemble de la chaîne pénale.**

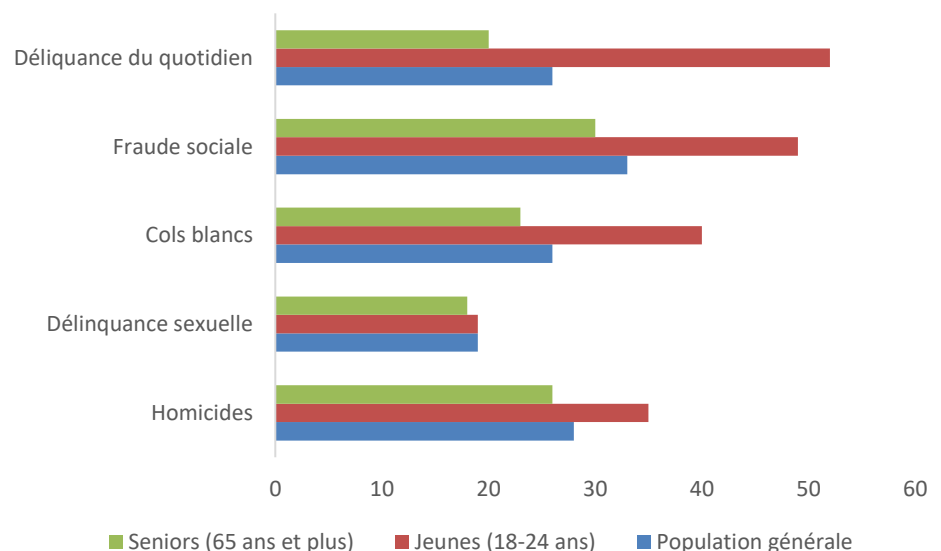
**Figure 13. Part de la population déclarant que la Justice est laxiste en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

En matière d'accusation de laxisme judiciaire, la France ne fait pas exception. Une large majorité de Britanniques et d'Allemands (64%) considère que leur Justice n'est pas assez ferme envers les délinquants. La France se distingue cependant à double titre non seulement car sa population générale réclame une réponse pénale plus sévère dans des proportions plus importantes (70%) mais et, plus surprenant, dans la mesure où deux tiers des 18-24 ans réclament eux-aussi une Justice plus sévère là où ils ne sont que la moitié à le réclamer en Grande-Bretagne et en Allemagne.

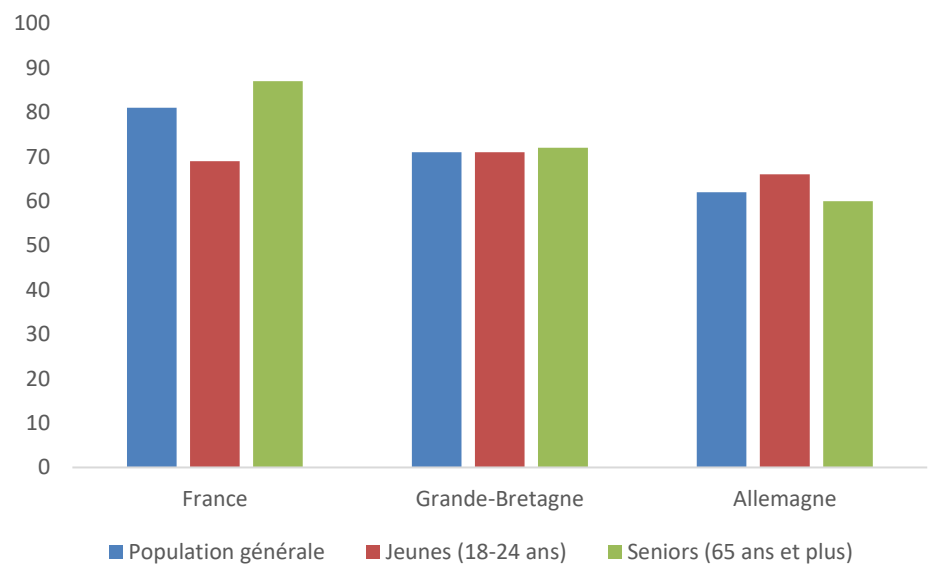
**Figure 14. Part des Français considérant que les peines sont assez sévères par type d'infraction et par classe d'âge en 2023**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

De manière générale, les Français réclament des peines plus sévères pour les principales infractions pénales prévues par le droit. Dans le détail, la délinquance sexuelle appelle la réponse pénale la plus ferme aux yeux des Français. Toutes catégories d'âge confondues, 4 Français sur 5 considèrent que les peines ne sont pas suffisantes face aux délits et aux crimes à caractère sexuel. Le consensus s'arrête cependant ici. Ainsi, en matière de crimes de sang, 3 seniors sur 4 (74%) vont réclamer davantage de fermeté là où les jeunes ne seront que 2 sur 3 (64%) à le faire. Plus surprenant, les seniors sont plus sévères envers la délinquance du quotidien qu'envers les homicides (80% réclament plus de sévérité envers la délinquance du quotidien contre 74% pour les homicides) dans la mesure où leur sentiment d'insécurité est très réceptif aux cambriolages et aux violences crapuleuses. Moins concernés par cette dernière catégorie d'infraction, les 18-24 ans ne sont qu'un sur deux (52%) à réclamer une Justice plus sévère en la matière. Enfin, si les Français sont légèrement plus cléments envers la fraude sociale (33% jugent le niveau des peines suffisant en la matière), cette relative clémence n'est pas applicable à la délinquance en col blanc pour laquelle 74% des Français réclament des peines plus lourdes.

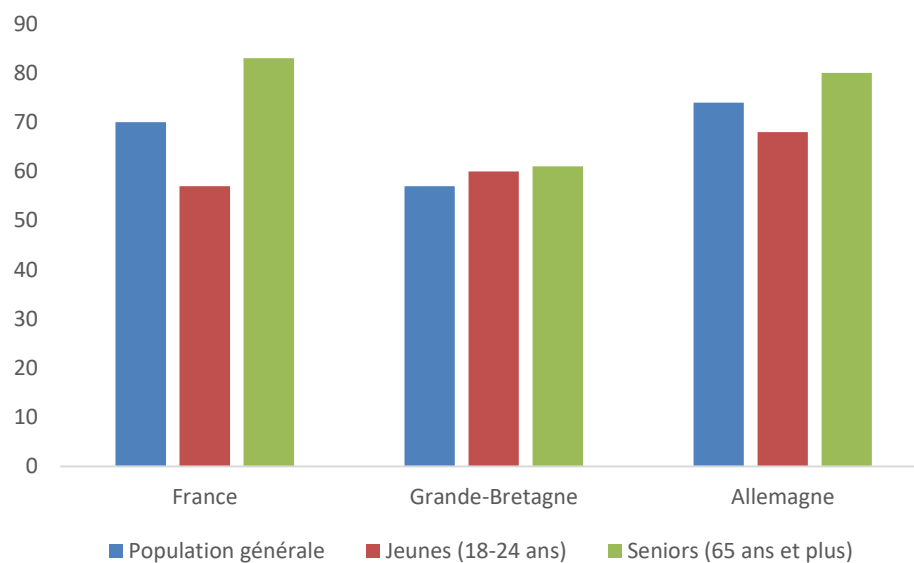
**Figure 15. Part de la population déclarant que la Justice manque de moyens en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023**



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

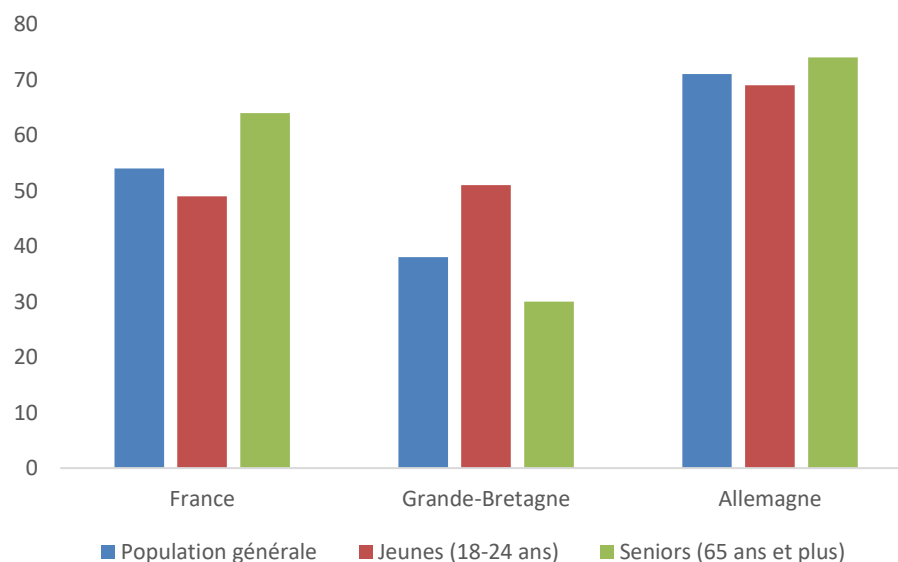
Alors qu'une majorité de citoyens appelle au durcissement des sanctions pénales toutes choses égales par ailleurs en France, en Grande Bretagne et en Allemagne, les ressortissants de ces trois États semblent avoir conscience des limites de leur système judiciaire respectifs. Le manque de moyens est ainsi perçu par 71% des Britanniques et 62% des Allemands. Dans le cas particulier des Français, leur fermeté judiciaire est corellée à une conscience de l'état de paupérisation de la Justice : 81% considèrent ainsi que cette dernière manque de moyens. Les États généraux de la Justice susmentionnés ont pointé cette lacune et le plan d'action qui en a résulté prévoit, notamment, le rehaussement significatif des crédits alloués au ministère de la Justice (+26% en trois ans).

Figure 16. Part de la population déclarant faire confiance à la Police pour retrouver les auteurs de crimes en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



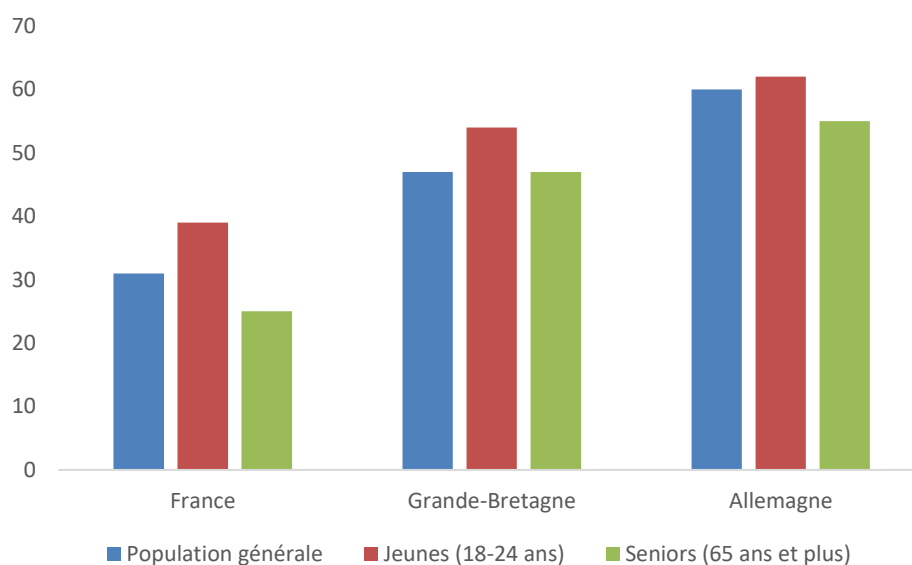
Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Figure 17. Part de la population déclarant faire confiance à la Police pour retrouver les auteurs de délits du quotidien en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Figure 18. Part de la population déclarant avoir confiance dans l'exécution des peines en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Concernant la chaîne de procédure pénale, les niveaux de confiance portant sur l'exécution des peines sont plus faibles que ceux relatifs à l'élucidation des affaires. Autrement dit, les Allemands, les Britanniques et les Français font davantage confiance à leurs forces de police pour retrouver les auteurs des crimes et délits qu'à la Justice pour les condamner effectivement. Dans le cas français, 70% des citoyens déclarent faire confiance à la Police pour retrouver les auteurs de crimes (ce taux chute à 54% pour les auteurs de délits du quotidien), quand seulement 31% d'entre eux déclarent avoir confiance dans l'exécution effective des peines prononcées.

2.  
Source, ministère de la Justice, les chiffres clés de la Justice, édition 2022

Pourtant, avec un taux de réponse pénale de 89,1% en 2021, la France figure parmi les pays d'Europe qui condamnent le plus sur un plan pénal<sup>2</sup> - ce qui contraste avec l'opinion générale des Français. Selon les chiffres communiqués par le ministère de la Justice en 2023, en 2002, 204 000 condamnations délictuelles ont été prononcées, contre 350 000 en 2021 soit une augmentation de 63%. Le taux de prison ferme était quant à lui de 28% en 2000 avant de passer à 36% en 2021 tandis que le quantum moyen est passé de 6 mois en 2000, contre plus de 10 mois en 2022. En résumé, selon les statistiques du ministère de la Justice, les juges d'aujourd'hui sont 1,5 fois plus sévères que les juges d'il y a 20 ans sans compter la surpopulation carcérale qui a atteint des niveaux records en 2022. L'ensemble de ces données chiffrées contraste cependant avec l'opinion générale des Français qui reste convaincue de l'absence de sévérité de la Justice.

3.  
Audition de M. Frédéric Veaux, Directeur général de la Police nationale devant la commission des Lois du Sénat le 28 septembre

Ce décalage est d'autant plus saisissant que les Français font majoritairement confiance à la Police pour élucider les affaires résultant de la délinquance du quotidien, et ce alors même que sur la période 2010/2019, les taux d'élucidation ont baissé, en France, de manière constante et patente. À titre d'exemple, celui portant sur les violences non crapuleuses a perdu 12 points au cours de la décennie 2010 (64% en 2019 contre 76% en 2010)<sup>3</sup>.

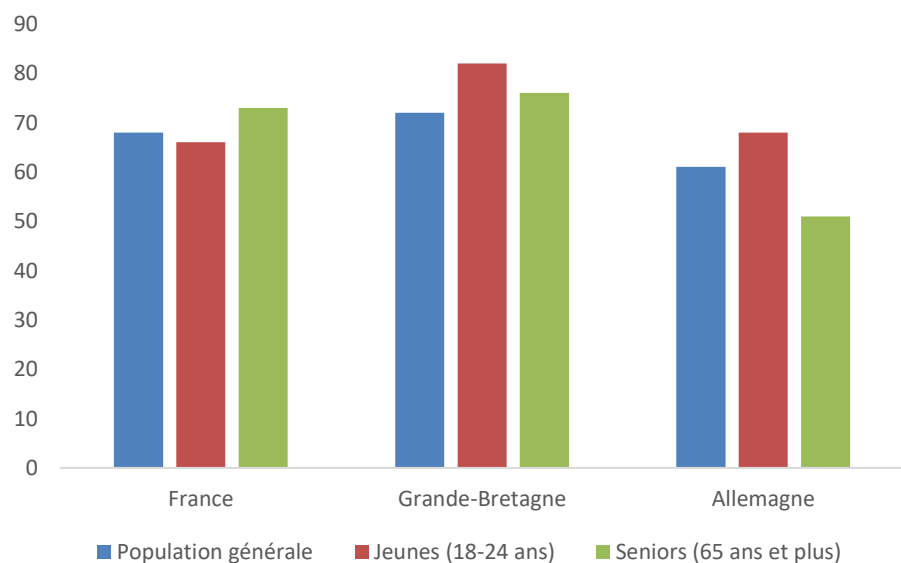
4.

Cour des comptes, La gestion des ressources humaines au cœur des difficultés de la police nationale, novembre 2021

Le taux d'élucidation des cambriolages est, quant à lui, d'à peine 10,2% en 2020<sup>4</sup>. De la même manière, alors que 70% des Français font confiance dans la Police pour retrouver les auteurs d'homicides, leur taux d'élucidation est de seulement 62,6% en 2020 (il était de 67% en 2015).

En conséquence, les Français, bien que conscients du manque de moyens de leur système judiciaire, jugent l'efficacité de la chaîne pénale à la solidité du seul maillon "Justice" en faisant grand cas de sa propension à condamner les auteurs des délits du quotidien (cambriolages et violences non crapuleuses), et minorant l'effondrement des taux d'élucidation. En pratique, la baisse de ses taux semble pourtant être à l'origine du sentiment de défiance croissant à l'endroit de la Justice, en ce que ce sentiment d'impunité judiciaire parmi la population et les phénomènes de récidive découlent directement du défaut d'élucidation d'une police judiciaire en manque de moyens. Or, là où certaines organisations syndicales de la Police nationale préemptent le débat public en déplorant la faiblesse d'une réponse pénale plutôt forte dans les faits, la Justice ne communique pas sur la faiblesse des taux d'élucidation et endosse seule la responsabilité de la récidive de certains délinquants. Au bilan, la confiance dans la Justice se dégrade (44% au dernier relevé) tandis que celle dans la Police se maintient toutes choses égales par ailleurs (69%).

Figure 19. Part de la population favorable aux mesures alternatives à la prison en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne en 2023



Source : Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, vagues 6 à 14

Enfin, nonobstant leur demande de fermeté pénale, les Français ne sont pas favorables au tout carcéral. Ils sont même plus des deux-tiers à se déclarer favorables au développement de mesures alternatives à la prison soit 7 points de plus qu'en Allemagne (68% contre 61%). Parmi les Français les plus favorables figurent les seniors (73%), alors même qu'ils restent la catégorie d'âge la plus enclines à la fermeté pénale.

En conclusion, les résultats de la vague 14 du Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF mettent en exergue un écart structurel des niveaux de confiance des Français dans la Police et dans la Justice. Alors que le niveau de confiance dans la Police se maintient à un niveau relativement élevé (69%, soit plus de deux Français sur trois), celui de la Justice s'effondre (44%, soit moins d'un Français sur deux). Cet écart s'explique en partie par la complexité et la lenteur du système judiciaire, par ailleurs jugé laxiste et trop politisé.

Néanmoins, il s'explique aussi par la méconnaissance générale des fragilités de la chaîne pénale et notamment de la réalité des indicateurs relatifs au niveau de réponse pénale et aux taux d'élucidation. La perception surpasse ainsi l'expérience en matière de fabrication de la confiance dans l'institution judiciaire. L'opinion de Français qui côtoient somme toute assez peu leur Justice pénale (moins de 1 sur 5 au cours des 5 dernières années) se façonne à la faveur de déclarations publiques rarement favorables à la Justice qui endosse, seule, les critiques inhérentes aux dysfonctionnements de l'ensemble de la chaîne pénale. Or, en démocratie, la Police et la Justice, sont des partenaires indissociables qui doivent avoir en partage, outre le code de procédure pénale, le sens de l'État et le service de la Nation.

**Édition :** Florent Parmentier

**Mise en forme :** Marilyn Augé

Pour citer cette note : FARDE (Guillaume) et LABARUSSIAT (Floriane) « La confiance police-population en 2023 : l'efficacité de la chaîne judiciaire en question », *Note Le Baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF*, vague 14, avril 2023, 16 p.

© CEVIPOF, 2023 Guillaume Farde et Floriane Labarussiat